

2012_B358

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'Association Française des Diabétiques (AFD) Aix - Pays de Provence

Le 11 octobre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à BOYER Michel - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(s) :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 11 OCTOBRE 2012

Rapporteur : Jean-Marc PERRIN

Co-rapporteurs : Guy BARRET

Jacques GARÇON

Thématique : Collecte et traitement des déchets

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association Française des Diabétiques (AFD) Aix - Pays de Provence

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

L'Association Française des Diabétiques Aix – Pays de Provence développe ses actions de sensibilisation auprès des patients et des professionnels de santé afin d'éviter les dépôts des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) dans la poubelle d'ordures ménagères.

L'association sollicite pour 2012 une subvention de 4 500 € pour continuer et développer ses actions.

Ce projet entre dans le cadre des actions du Programme Local de Prévention (PLP) des déchets visant à réduire la quantité et la toxicité des déchets présentés à la collecte.

Exposé des motifs :

L'Association Française des Diabétiques Aix – Pays de Provence (l'AFD) œuvre en matière d'actions de prévention des déchets à risques infectieux. Afin d'éviter les dépôts des DASRI des diabétiques dans la poubelle d'ordures ménagères, l'association dispense des campagnes de sensibilisation auprès des populations et professionnels concernés.

Fin 2010 la Communauté s'est engagée dans l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets qui consiste à réduire d'une part, de 11.000 tonnes les déchets enfouis et d'autre part, la toxicité des déchets. Les opérations de l'AFD s'intègrent ainsi parfaitement dans les actions du programme local de prévention des déchets. En effet, les actions de cette association contribuent à la protection de l'environnement en diminuant la toxicité des déchets enfouis au centre de stockage des déchets Ultimes de l'Arbois.

La loi de finances 2009 a attribué aux officines l'obligation de collecter les DASRI. Depuis le mois de juin 2011, le décret n°2011-763 organise cette obligation. En effet, les professionnels sont « chargés de l'enlèvement et du traitement des déchets collectés séparément ». Ils doivent également financer l'ensemble de la filière, de la collecte à l'élimination.

Pour l'année 2012 l'association propose différentes opérations :

Axe 1 : Informer et orienter, les patients et les professionnels de santé, au travers :

1/Une action de sensibilisation : L'association diffuse de l'information sur la bonne démarche d'élimination des DASRI, par l'intermédiaire : du bulletin de l'association, (augmentation du tirage à 20 000 exemplaires en 2012), du site Internet « provence-diabete.fr » et d'une exposition lors des forums d'associations tel que « la journée mondiale du diabète » qui aura lieu mi novembre 2012.

Axe 2 : Extension du dispositif expérimental d'élimination des DASRI des diabétiques santé au travers de 3 actions distinctes :

1) Fourniture aux pharmaciens d'un kit de communication à remettre aux patients lorsqu'ils viennent chercher leur traitement. Ce kit est composé d'un courrier informant le patient du cadre réglementaire de son traitement et des imprimés à retourner au centre de suivi de l'AFD afin d'y être enregistrés.

2) La délivrance aux patients par l'AFD des codes barres nécessaires à l'identification de la boîte de déchets afin de respecter les règles de traçabilité de chaque boîte jetée dans le container. (L'association estime à 2 000 les personnes concernées).

3) Nouveauté 2012 : L'association a mis en place, une seconde borne de collecte de DASRI en complément de celle installée au Centre Hospitalier du Pays d'Aix.

La première borne implantée à l'hôpital d'Aix se situe à l'accueil de l'établissement. En 2011, cette borne a permis de collecter en moyenne 34 litres/mois répartis pour 80% dans des boîtes jaunes de 1.5 litres et 20% de boîtes jaunes de 1 litre.

La seconde borne est implantée au laboratoire de biologie médicale Sambourg (14 rue de la Fourane à Aix en Provence).

Ces deux bornes étaient mises à disposition gratuitement puis elles sont devenues payantes à partir du mois de juillet 2012 : (coût annuel de la location pour les deux bornes: 1.870 € TTC).

Pour information, la subvention octroyée en 2011 par la CPA pour un montant de 2.680€ a permis entre autre, à l'association de visiter 50 pharmacies avec remise des documents d'information et de sensibilisation, de distribuer 1.000 kits de sensibilisation aux professionnels de santé et des codes barres.

Afin de continuer à mener à bien ses opérations, l'Association Française des Diabétiques Aix – Pays de Provence (AFD) sollicite pour 2012 une subvention de 4.500 €.

La demande d'augmentation de la subvention est principalement due à la demande de participation au financement de la location des deux bornes de collecte de DASRI.

Or, pour rappel la commission déchets du 8 septembre 2011 a indiqué, au regard du décret 2011-763, que la collectivité n'avait aucune obligation d'intervention au niveau de cette filière. Toutefois, il y était également précisé : « la possibilité de mettre en place directement au niveau de la collecte auprès des patients des moyens avec une éventuelle participation gracieuse des collectivités et associations agréées dans le domaine de la santé ».

Il est à noter que ces deux bornes sont répertoriées par l'Agence Régionale de Santé sur la liste destinée à être financé par « DASTRI » éco organisme créé le 8 février 2012 dont l'objectif principal est la prise en charge de la filière des déchets perforants des patients en auto-traitement et notamment les collectes et le traitement des DASRI.

Dès lors, il vous est proposé de répondre favorablement à l'ensemble de la demande (4500 €) à titre exceptionnel afin de permettre à la filière de se mettre en place sur le pays d'Aix.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2012_01309	Association Française Des Diabétiques d'Aix en Provence (AFD)	Information, sensibilisation et accompagnement des patients et professionnels de santé	2 680 €	85 500 €	4 500 €	4 500 €	non

VISA :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU l'avis de la Commission de Déchets en date du 18 septembre 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 4 500 € à l'Association Française des Diabétiques Aix – Pays de Provence ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera prélevées sur les crédits inscrits au BP 2012 en section de fonctionnement – 812- sur la ligne d'imputation 6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'Association Française des Diabétiques (AFD) Aix - Pays de Provence

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 OCT. 2012